

**REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE HAUTE LOIRE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE PRADELLES**

**Séance du 25 août 2021**

L'an deux mil vingt et un le vingt-cinq août à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain ROBERT, Maire.

Présents : ANGLADE Patrick, ASSENS Jean-François, FERET Stéphanie, LACAZE Olivier, LYOTARD Elisabeth, REPETTI Christine, ROBERT Aurélie (arrivée à 20h45), ROLLAND Raphaël, WICKE Annie.

Ont donné procuration : Forestier Guillaume à Lacaze Olivier  
Rieu Bernard à Anglade Patrick

Absent : MACHALARD Aglaé

Invité exceptionnelle Mme Laurine Pousse, agent en formation professionnelle

secrétaire de séance : WICKE Annie  
Début de séance : 20h 33

**Objet : Mise à disposition du local du médecin aux infirmiers**

Considérant qu'il y a lieu d'acter une mise à disposition du local du médecin aux infirmiers à l'identique du bail 2019 et, ce pour une durée de deux ans à compter du 01/09/2021,

Après en avoir délibéré, et sur proposition du Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**AUTORISE** le Maire à reconduire la mise à disposition à titre gracieux aux infirmiers de l'ancien cabinet médical vacant pour une durée de deux ans à compter du 01/09/2021, sous réserve de l'installation d'un médecin et à signer le bail correspondant.

Vote à l'unanimité

**Objet : Nomination d'un élu référent pour la gestion des objets religieux et du culte**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité de procéder à la désignation d'un référent pour la gestion des

divers objets déclarés d'intérêt départemental et conservés dans les églises de la commune (Chapelle Notre-Dame et Église paroissiale St Pierre),

Considérant l'intérêt réel que présentent ces objets et afin d'assurer au mieux leur conservation et leur protection,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

**AUTORISE** le Maire à procéder à la nomination d'un référent objets cultes,

**NOMME** Feret Stéphanie référente des objets religieux et du culte de la commune.  
Assens Jean François et Wicke Annie suppléants.

Vote à l'unanimité

### **Objet : Fixation du prix de vente lotissement Passerand (lot 1 et 2)**

La commune de Pradelles est propriétaire d'un terrain lieu-dit « Passerand » cadastré Section AD N° 49.

Un document d'arpentage a été réalisé pour la matérialisation de 2 lots d'une surface de 1 036 m<sup>2</sup> et de 1 028 m<sup>2</sup> qui seront proposés à la vente.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

**AUTORISE** le Maire à procéder à la vente des lots N° 1 et N°2 au prix validé à 27€ le m<sup>2</sup> au fur et à mesure des demandes d'acquisition produites en Mairie.

Vote à l'unanimité

### **Objet : Positionnement DIA immeuble ancien Casino**

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner (D.I.A.) reçue de Maître Nathalie HUMBERT-MIGLIORE, notaire à Aubenas, pour la vente de l'immeuble appartenant à M. BERGONZOLI Jean-Pierre, ancien Casino et cadastré Section AH N° 190.

La commune de Pradelles doit se positionner auprès de la Communauté de Communes de Cayres Pradelles et leur apporter une réponse quant à l'exercice du droit de préemption de cet immeuble.

Invité à se prononcer,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

**DECIDE** de ne pas exercer le droit de préemption pour le bien désigné et de transmettre le dossier à la Communauté de Communes des Pays de Cayres-Pradelles compétente en la matière pour la suite à donner.

Vote : Contre : 6  
Abstention : 3  
Pour : 3

### **Objet : Approbation voirie Eurovia (goudronnage)**

Après avoir pris connaissance du devis établi par l'Entreprise EUROVIA pour les travaux à effectuer sur la Route de la Gare : reprise totale de la route à partir de la nationale jusqu'au bâtiment d'exploitation de la Gaec de Drevet,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis correspondant avec l'entreprise EUROVIA pour un montant de 24 480,00 Euro H.T.

Vote à l'unanimité

### **Objet : Recrutement agent en formation professionnelle**

Dans le cadre d'un contrat d'Apprentissage mis en place par le CFA ESPACE REUSSITE,

Le Conseil Municipal,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à :

- Donner suite au recrutement d'un contrat d'apprentissage présenté par Mme Laurine POUSSE à la Mairie de Pradelles et ce, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021 et pour une période de 2 ans.
- Fixer la rémunération de l'apprentie pour la 1<sup>ère</sup> année à 53 % du SMIC et, pour la seconde année à 61 % du SMIC.
- A signer tous les documents afférents à ce dossier.

Vote à l'unanimité

### **Objet : Travaux d'éclairage public EP Route du Puy**

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir les travaux d'Éclairage Public cités en objet.

Un avant-projet de ces travaux a été réalisé en accord avec le Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire auquel la commune a transféré la compétence Éclairage Public.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à : 7 503,89 € HT.

Conformément aux décisions prises par son Comité, **le Syndicat Départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en demandant à la Commune une participation de 55 %, soit :**

$$7\,503,89 \times 55\% = 4\,127,14 \text{ euros}$$

Cette participation pourra éventuellement être revue en fin de travaux pour être réajustée suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

**DECIDE :**

1. d'approuver l'avant-projet des travaux cités en référence, présenté par Monsieur le Maire,
2. de confier la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire, auquel la commune est adhérente,
3. de fixer la participation de la Commune au financement des dépenses à la somme de : 4 127,14 € et d'autoriser Monsieur le Maire à verser cette somme dans la caisse du Receveur du Syndicat Départemental. Cette participation sera revue en fonction du décompte définitif,
4. d'inscrire à cet effet la somme de 4 127,14 € au budget primitif, les acomptes et le solde étant versés au Syndicat Départemental au fur et à mesure et au prorata des mandatements aux entreprises.

Vote à l'unanimité

**Objet : Autorisation donnée au Maire pour la gestion du complexe camping-piscine**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales leur permet d'accorder des délégations de pouvoir au Maire dans certaines matières.

Considérant que la commune est propriétaire du complexe camping-piscine « Rocher de Grelet » et qu'elle en assure la gestion,

Considérant le souhait de la municipalité de confier cette gestion à un prestataire privé,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

**APPROUVE** le principe de la délégation de Service Public pour la gestion du complexe piscine camping « Rocher de Grelet » selon les conditions fixées par le document présentant les caractéristiques essentielles du service délégué,

**AUTORISE** le Maire à lancer une procédure de délégation de service public simplifiée pour le choix d'un prestataire afin d'assurer gestion du complexe camping-piscine « Rocher de Grelet ».

Vote à l'unanimité

**Objet : Chapelle Notre Dame : validation plan de financement subvention Département**

Pour faire suite à aux demandes de subvention effectuées pour les travaux en objet,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal valider le plan de financement concernant la réfection de la toiture de la Chapelle Notre Dame,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel présenté dans le tableau ci-dessous,

DEPENSES en euros HT		RECETTES en euros HT		TAUX
Devis Entreprise ARGAUD	53 350,85 € H.T.	DRAC	30 200,81 € H.T.	50%
Honoraires maîtrise d'œuvre	7 050,78 € H.T.	Département	15 100,41 € H.T.	25%
		Autofinancement	15 100,41 € H.T.	25%
	<b>60 401,63 € H.T.</b>		<b>60 401,63 € H.T.</b>	100 %

Vote à l'unanimité

**Objet : Règlement pour l'entretien des conduites eau et assainissement sur domaine privé**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2224-8,

Vu le Code de la santé publique, et notamment son article L1331-4,

La commune de Pradelles exerce la compétence eau et assainissement collectif sur l'ensemble de son territoire. Elle a pour mission d'organiser le service, de contrôler sa bonne exécution et de décider des investissements à réaliser.

A ce titre, il convient d'adopter un règlement de service afin de définir l'ensemble des actions et des relations contractuelles avec l'utilisateur.

Les principaux points du règlement permettront d'homogénéiser l'organisation sur l'ensemble de la commune sont les suivants :

- L'entretien des conduites eau et d'assainissement assuré uniquement sur le domaine public,
- L'entretien des conduites présentes sur le domaine privé est à la charge du propriétaire à l'exclusion du robinet avant compteur et compteur qui reste propriété communale.

Vote à l'unanimité

### **Objet : Décisions modificatives**

Le Conseil Municipal,

**AUTORISE** les virements de crédits ci-après :

#### **Budget Commune**

##### Dépenses de fonctionnement

60632 Fourniture de petits équipements = - 200,00 €

673 Annulation sur exercice antérieur = + 200,00 €

#### **Budget Caisse des Ecoles**

##### Dépenses de fonctionnement

6184 Formation = - 100,00 €

673 Annulation sur exercice antérieur = + 100,00 €

Vote à l'unanimité

### **Objet : Modification tarifs fête foraine**

Après avoir rappelé le très bon déroulement des fêtes du 15 août, le conseil municipal tient à remercier fortement le comité des fêtes, ses bénévoles ainsi que les élus et les services de la gendarmerie qui étaient présents au delà de notre espérance.

M. le Maire

explique la situation du 15 août 2022 qui tombe un lundi avec la fête à Coucouron le dimanche

propose un report de cette délibération afin de mieux répondre aux besoins de la commune et aux demandes des forains

Après en avoir délibéré , le conseil municipal

vote à l'unanimité le report

### **Objet : Modalité de mise à disposition des terrasses sur domaine public**

Monsieur le Maire rappelle les tarifs adoptés pour la location des terrasses pour l'année 2021 sur le domaine public par les commerçants sédentaires comme suit :

- 6,50 €uros/an et par m2 pour les terrasses aménagées
- 2 €uros/an et par m2 pour les terrasses non aménagées
- 30 €uros/an le prix de l'emplacement TAXI
- Indemnité à verser en cas de non-respect de la convention : 2 années de loyer

Toutefois il s'avère à présent nécessaire d'élaborer un règlement pour les terrasses mises en place sur le domaine public qui sont utilisées de manières discontinues.

Après en avoir délibéré : un groupe de travail sera élaboré.

Le conseil municipal,

vote : Contre 1  
: Pour 11

La séance est interrompue à 22h30  
la séance reprend à 23h

### **Informations diverses :**

- Plusieurs DIA n'ont pas eu de suite : Maison Vidal ; Maison Caille : L'Oustalou
- Reconduction de Annie Wicke comme régisseuse en cas d'absence de Laura Hrbcek
- Début des travaux d'enfouissement des fils électriques et téléphoniques rue des Pénitents. Une partie est faite en régie par les employés municipaux.
- Les travaux de la façade de la maison Soulier devraient débuter fin septembre.
- Les travaux d'enfouissement à l'entrée nord du village commenceront en octobre.
- 2 jeunes apprentis envoyés par la mission locale, viennent agrandir l'équipe municipale pour 3 semaines.
- La réfection du mur, qui risque de s'effondrer, entre le chemin rural et M. Hugon

va démarrer, ce dernier participera financièrement à l'achat des matériaux.

- La viabilisation des lots est démarrée, lotissement entrée nord du bourg.
- Un avenant au contrat de M. Puchar est étendu jusque 35h, jusque fin novembre, il sera possible de reconduire son contrat sur 30H. Les pradelains font un bon retour sur sa présence.
- Jonathan Hrbcek devrait passer son permis poids lourds.
- Label PBVF : l'expertise du village est le 1er septembre. Se proposent d'être présents : Alain, Élisabeth, Olivier, Annie
- Il faut préparer le bulletin d'information qui sera distribué début octobre. Les commissions se réuniront la 1er quinzaine de septembre.
- Avancement du projet Éolien : une réunion de concertation des élus du territoire a eu lieu le 20 août, un temps de concertation avec la population a eu lieu le 28 août.
- Vente du VVF : on va vers une vente par appartement ce qui demande de faire un dossier de copropriété. Il y a plusieurs demandes d'acquisition
- La recherche de financement pour la réfection de la place de la Halle est en cours afin de caler les prochains budgets.

Fin de la séance 00:25